

Séance du 24 mars 2010

Composition du Conseil communal :

Yvan PETIT, Bourgmestre-Président.

Didier ROUARD, Jean HYAT, Pierre LEDENT, Echevins.

Michel JÉRÔME, Hervé RONDIAT, Christophe LONNOY, Christian MATAGNE, Nathalie JAMIN, Fabienne ROBA, Christian LAMBERT, Christian ALEXANDRE, Delphine DEPIERREUX, Sandrine LISSOIR, Guy DRESSEN, Conseillers communaux.

Francine JASPART, Présidente du CPAS, siège avec voix consultative.

Séverine RUCQUOY, Secrétaire communale

Absente : Delphine DEPIERREUX

LE CONSEIL COMMUNAL,

En séance publique,

1. DÉCÈS D'UN CONSEILLER COMMUNAL – PROCÉDURE DE REMPLACEMENT (POINT SUPP.)

Suite au décès à Namur le 13 mars 2010 de M. Eugène BRASSEUR, Conseiller communal (liste TENS) :

1.1. **déclare validés les pouvoirs de M. Guy DRESSEN**, rue St-Roch, 55 à 5560 Houyet (1^{er} suppl. liste TENS) et **installe l'intéressé en qualité de conseiller communal effectif**, après prestation de serment entre les mains de M. le Bourgmestre.

1.2. **modifie le tableau de préséance** des membres du Conseil communal suite à l'installation de M. Guy DRESSEN en qualité de conseiller communal.

1.3. **Prend acte de la nouvelle composition politique** du conseil suite à l'installation de M. Guy DRESSEN en qualité de conseiller communale de la liste TENS.

1.4. **Prend acte du non apparentement** de M. Guy DRESSEN.

2. PROCES-VERBAL

Approuve le procès-verbal de la séance du 18 février 2010.

3. A l'unanimité :

3.1. OUVERTURE DE VOIRIE A MESNIL-ST-BLAISE

Emet un avis favorable définitif au projet d'ouverture d'une voirie à Mesnil-St-Blaise, en vue de permettre la réalisation d'un lotissement.

3.2. AMENAGEMENT DE LOCAUX POUR LE CPAS

Approuve le projet corrigé relatif aux travaux d'aménagement de nouveaux locaux pour le CPAS et approuve également le coût estimé du lot n°1 (architecture et stabilité) au montant de 318.130,06 euros hors TVA au lieu de 333.530,06 euros hors TVA.

3.3. EGOUTTAGE A HOUYET

Approuve le décompte final des travaux d'égouttage à Houyet, rue Grande, au montant de 560.507,65 euros hors TVA (au lieu de 563.074,76 euros hors TVA. (quote-part financière inchangée de 235.413,21 euros – délibération du 16.12.09).

3.4. EGOUTTAGE A HULSONNIAUX

Modifie ses délibérations des 09.06 et 15.09.09 relatives aux travaux de pose d'égouttage à Hulsonniaux :

| | |
|--|-----------|
| Décompte « égout existant » | 22.685 |
| Décompte « nouvel égout » | 916.231 |
| Souscription parts « G » égout existant | 4.764 |
| Souscription parts « G » nouvel égout | 384.817 |
| Libération annuelle en 20 ans « égout existant » | 238,19 |
| Libération annuelle en 20 ans « nouvel égout » | 19.240,84 |

3.5. ESPACES MULTI-SPORTS

Arrête la composition des comités d'accompagnement dans le cadre du projet d'aménagement d'espaces multi-sports à Custinne, Hour et Mesnil-ST-Blaise.

3.6. ACHAT DE VÉLOS ÉLECTRIQUES

Approuve le cahier spécial des charges relatif à l'acquisition de 2 vélos à assistance électrique, pour une dépense estimée à 2.800 euros TVAC (procédure négociée).

3.7. ACHAT DE 2 CAMIONNETTES

Approuve le cahier spécial des charges relatif à l'achat de 2 véhicules neufs pour le service de la voirie, à savoir :

- Un fourgon tôlé (modèle long) pour une dépense estimée à 24.000 euros TVAC (procédure négociée)
- Un fourgon tôlé (modèle moyen) pour une dépense estimée à 22.000 euros TVAC (procédure négociée)

4. Par 10 voix pour et 4 voix contre :

4.1. ACQUISITION D'EMPRISES A MESNIL-ST- BLAISE

Pour cause d'utilité publique, décide d'acquérir :

- à titre gratuit, une superficie de 2 a 49 ca, à prendre dans la parcelle sise à Mesnil-St-Blaise, cadastrée section A, n°1328 G, appartenant à M. et Mme Michaël DARON-JOISSAINS, en vue de l'aménagement d'un trottoir.
- une superficie de 1 a 61 ca à prendre dans la parcelle sise à Mesnil-St-Blaise, cadastrée section A n°1320 E, appartenant à M. et Mme Philippe ROSIERE-PIETTE, pour la somme de 6.400 euros, en vue de l'aménagement d'un trottoir.

4.2. CONVENTION D'EMPHYTÉOSE A HOUYET

Décide d'octroyer à la SPRL Dinant Tourisme un droit d'emphytéose sur le terrain communal cadastré section C n°19 (Pie), moyennant une redevance annuelle de 5.000 euros indexés, pour une durée de 27 ans. Une servitude de passage de 6 mètres de largeur permettant l'accès aux parcelles contiguës cadastrées section C n°s 20^E, 20H et 20G, ainsi qu'à la berge de la Lesse, sera maintenue libre de tout obstacle, conformément au plan dressé par M. Michel PITANCE, géomètre expert immobilier à Dinant.

4.3. M. Christian MATAGNE quitte la séance.

Par 10 voix pour et 3 voix contre :

VENTE D'UNE PARCELLE A CIERGNON

Décide de vendre de gré à gré aux consorts LACROIX une contenance de 6 a 40 ca dans la parcelle cadastrée section C n°210 C, conformément au plan dressé par M. Jean MARCHAL, géomètre expert à Rochefort, moyennant le prix de 32.000 euros, tous frais à charge des acquéreurs.

5. Mme Sandrine LISSOIR et MM Hervé RONDIAT et Christian LAMBERT quittent la séance.

À l'unanimité :

5.1. PLAN DE COHÉSION SOCIALE

Approuve le rapport d'activités et le rapport financier 2009 du Plan de Cohésion Sociale, ainsi que les prévisions budgétaires 2010.

5.2. FINANCEMENT DU SERVICE INCENDIE

Approuve l'intervention communal 2007 du service incendie calculée par les services du Gouvernement Provincial de Namur, soit :

Quote-part définitive : 92.981,15 euros

Solde restant à payer : 10.877,55 euros